

Syllogisme juridique marchés publics

Par **Kris**, le **19/02/2022** à **19:20**

Bonjour,

J'ai démarré une formation DU Juriste des marchés publics il y a quelques mois en parallèle de mon activité professionnelle. Mon examen sera en mai prochain.

Je ne sais pas si vous pourrez m'aider, mais je voudrais savoir si quelqu'un a déjà présenté un cas pratique à l'oral / écrit ?

Si oui, quelle est la méthodologie pour présenter un cas relatif à une étude de cas sur les marchés publics / qu'est ce que ça englobe (les intervenants ont parlé de "syllogisme juridique")

Egalement, auriez vous des corrigés / des exemples afin de bien comprendre tout ça (je vous avoue que pour l'instant c'est le flou total, n'ayant jamais eu d'exemples concrets).

J'ai fait des recherches sur internet mais je n'ai rien trouvé qui corresponde.

Pouvez vous m'aider ?

Je vous en remercie par avance.

Bon week end.

Christine

Par **Isidore Beautrelet**, le **20/02/2022** à **07:53**

Bonjour

Le syllogisme juridique, quel que soit la matière juridique, s'organise toujours de la manière suivante :

1) La majeure : vous présentez les règles de droit applicable en l'espèce.

Il faut seulement présenter la règle de droit, vous ne devez pas encore parler des faits.

2) La mineure : vous démontrez que les règles de droit présentées lors de la majeure, s'applique aux faits.

En général, on débute cette étape en écrivant (ou en disant si c'est une restitution orale) "En

l'espèce"

3) La conclusion : vous tirez les conséquences de l'application de la règle de droit aux faits

Si vous avez plusieurs problèmes de droit, il faudra faire un syllogisme pour chaque problème. N'hésitez pas non plus à faire plusieurs syllogismes pour un même problème si cela est nécessaire.

Par **Kris**, le **20/02/2022** à **11:04**

Bonjour,

Merci pour votre retour.

A votre avis, où pourrais je me procurer un exemple de syllogisme déjà fait (je n'en ai jamais fait et encore moins vu) pour bien comprendre ?

Bon dimanche.

Par **Isidore Beautrelet**, le **20/02/2022** à **11:15**

Ici

<https://www.juristudiant.com/forum/methode-du-cas-pratique-t14254.html>

?